# N° 49 S É N A T

#### SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

#### 21 décembre 2016

## PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de l'avenant portant première modification à l'entente en matière de sécurité sociale du 17 décembre 2003 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec et de l'avenant portant seconde modification au protocole d'entente du 19 décembre 1998 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec relatif à la protection sociale des élèves et étudiants et des participants à la coopération.

## (Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :

#### Voir les numéros :

Assemblée nationale (14ème législ.): 4121, 4217 et T.A. 835.

**Sénat**: **135**, **226** et **227** (2016-2017).

## Article 1<sup>er</sup>

Est autorisée l'approbation de l'avenant portant première modification à l'entente en matière de sécurité sociale du 17 décembre 2003 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec, signé à Québec le 28 avril 2016, et dont le texte est annexé à la présente loi(1).

### Article 2

Est autorisée l'approbation de l'avenant portant seconde modification au protocole d'entente du 19 décembre 1998 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec relatif à la protection sociale des élèves et étudiants et des participants à la coopération, signé à Québec le 28 avril 2016, et dont le texte est annexé à la présente loi(1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 décembre 2016.

Le Président, Signé : Gérard LARCHER

<sup>(1)</sup> *Nota* : voir le document annexé au n° 4121 (AN, 14<sup>ème</sup> législ.)